TSX: **IMG** NYSE: **IAG**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

IAMGOLD ANNONCE LE DEPOT D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE AMICALE VISANT LES TITRES EURO RESSOURCES

Toronto (Ontario), le 26 octobre 2015 – IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD » ou la « Société »), annonce avoir déposé en France une offre publique d'achat simplifiée visant l'ensemble des titres d'Euro Ressources S.A. (« EURO ») en circulation, en échange d'un paiement en numéraire de 2,84€ par action EURO apportée. IAMGOLD détient actuellement 86 % du capital d'EURO, représentant 86 % des droits de vote d'EURO. Les actions d'EURO sont négociées sur le marché réglementé d'Euronext Paris (EUR ; EN).

Le prix offert représente une prime de 32,1 % sur le cours moyen trois (3) mois (pondéré par les volumes), et de 31,5% sur le cours de clôture du 23 octobre 2015.

L'Offre présentée et le projet de Note d'Information d'IAMGOLD restent soumis à l'examen de l'Autorité des marchés financiers (« AMF»).

Un comité ad hoc, constitué d'administrateurs indépendants et non affiliés à IAMGOLD, a été mis en place par le conseil d'administration d'EURO afin d'étudier les termes de l'Offre et de s'assurer du caractère équitable du prix proposé aux actionnaires. Ce comité a été accompagné par un conseil juridique externe et un expert indépendant comme le requiert la règlementation française. Connaissance prise du rapport de l'expert indépendant qui a conclu au caractère équitable des termes et conditions de l'Offre, le conseil d'administration d'EURO, qui s'est réuni le 23 octobre 2015, a approuvé l'Offre à l'unanimité et recommande à ses actionnaires d'apporter leurs titres à l'Offre.

« L'Offre, intégralement rémunérée en numéraire et inconditionnelle, permet aux actionnaires d'EURO d'accéder à une liquidité immédiate à des conditions financières attractives dans un contexte de forte volatilité du prix de l'or et des marchés des capitaux. C'est une opportunité que nous estimons très attractive pour les actionnaires d'EURO », a commenté Steve Letwin, Président Directeur Général d'IAMGOLD. « Cette transaction permettra de simplifier la structure de la mine Rosebel en termes de propriété et réduira les coûts afférents à cette structure. Étant donné que la durée des paiements des redevances reçues par EURO est déjà connue, ses actionnaires ont une opportunité unique de réaliser un retour sur investissement supérieur à la moyenne ».

L'Offre serait ouverte pendant une période de 20 jours de bourse, à titre indicatif, du 16 novembre 2015 au 11 décembre 2015 inclus. Si à l'issue de l'offre, plus de 9 % du capital d'EURO ont été apportés à l'Offre, et si IAMGOLD détient plus de 95 % du capital d'EURO alors l'Initiateur mettra en œuvre une procédure de retrait obligatoire permettant l'acquisition des actions EURO restantes comme le requiert la règlementation française. Le montant total payé pour les actions achetées aux actionnaires d'EURO sera alors d'environ 25 M€.

Le projet de note d'information est disponible sur le site d'IAMGOLD (www.iamgold.com) et le site de l'AMF (www.amf-france.org) et par l'entremise du profil d'IAMGOLD sur le site SEDAR (www.sedar.com). Le site d'IAMGOLD ne constitue pas une partie de la note d'offre et aucun autre des documents mentionnés n'y est intégré par renvoi.

IAMGOLD a mandaté Société Générale comme conseil financier exclusif et banque présentatrice de l'Offre et Norton Rose Fulbright en tant que conseil juridique.

Les actionnaires d'EURO sont invités à lire la note d'information, car elle renferme de l'information importante concernant l'Offre EURO et IAMGOLD. Les actionnaires sont priés, si nécessaire, de faire appel à des conseillers indépendants afin de se former une opinion raisonnée sur le contenu de l'Offre. En outre, les actionnaires d'EURO devraient consulter leur conseiller en fiscalité au sujet des incidences fiscales d'apporter leurs titres EURO aux termes de l'Offre.

Ce communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public ou d'achat ni la sollicitation d'une offre de vente des titres d'EURO. Toute offre sera proposée uniquement au moyen de la note d'offre mise à la disposition sur le site de l'AMF (www.amf-france.org.) Il est possible qu'aucune offre ne soit proposée pour les actions d'EURO. Conformément au droit français, la documentation déposée relative à l'Offre comprend les termes et conditions de l'Offre et sera soumise à l'AMF. L'Offre n'a pas été déposée et n'est pas reconnue par les autorités de tout autre territoire que la France. L'Offre ne pourra être ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'AMF et un nouveau communiqué sera publié à cet égard. Lorsque l'Offre sera lancée, ce sera conformément à la règlementation sur les valeurs mobilières française et dispensée des exigences relatives aux offres publiques d'achat selon les lois canadiennes sur les valeurs mobilières.

L'Offre visée dans le présent communiqué ne s'applique pas aux actionnaires de tout territoire où les lois interdisent le dépôt des actions d'EURO par ces actionnaires ou en leur nom, ou interdisent la présentation ou l'acceptation de l'Offre. En conséquence, toute personne en possession du présent communiqué est tenue de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer et doivent obtenir tout autorisation et approbation nécessaire et tout consentement nécessaire (dans la mesure applicable). Toute personne incertaine de son admissibilité à participer à l'Offre doit immédiatement consulter son conseiller professionnel. À l'extérieur de la France, aucune démarche n'a été prise (et aucune ne sera prise) pour rendre cette Offre possible dans tout territoire où une telle démarche serait requise. Toute personne (y compris, sans s'y limiter, les dépositaires, les mandataires et les fiduciaires) qui transmet ou prévoit transmettre ce document d'offre ou tout document lié à tout territoire à l'extérieur de la France doit soigneusement lire le document d'offre avant d'agir. La diffusion, la publication ou la distribution du document d'offre ou de tout document concernant l'Offre ou du contenu de l'Offre dans tout territoire à l'extérieur de la France peut être interdite par la loi; par conséquent, toute personne possédant ce document d'offre doit se renseigner sur de telles restrictions et s'y conformer.

La présente Offre sera présentée aux États-Unis conformément aux exigences applicables de l'AMF en France. Par conséquent, l'Offre est assujettie aux règles de divulgation et autres exigences procédurales, y compris, mais sans s'y limiter, aux droits de désengagement, au calendrier de l'offre, aux procédures de règlement et à la date de paiement qui sont différents de ceux des États-Unis relativement aux offres d'achat de titres d'une société déclarante assujettie à la SEC.

Informations techniques sur l'or et personnes qualifiées / Notes sur le contrôle de qualité

Les estimations des ressources minérales contenues dans ce communiqué de presse ont été préparées selon les directives de la Norme canadienne 43-101, Information concernant les projets miniers (« NC 43-101 »). La « personne qualifiée » responsable de la préparation et la révision des estimations des ressources pour IAMGOLD Corporation est Lise Chénard, ing., directrice principale, Géologie minière. Lise travaille depuis 30 ans dans l'industrie minière, principalement dans l'exploitation, le développement de projet et les services conseils. Elle s'est jointe à IAMGOLD en avril 2013 et a pris connaissance des exploitations et des projets de la Société grâce à des visites aux sites, des contrôles de renseignements, ainsi qu'à la communication continue et à la supervision au site minier avec les équipes des services techniques responsables de la modélisation des réserves et des ressources.

Cette personne est une « personne qualifiée » pour les besoins de la Norme canadienne 43-101 en ce qui a trait au type de minéralisation décrite dans le présent communiqué. L'information technique a été incluse dans la présente avec le consentement et la révision préalables de la personne qualifiée mentionnée plus haut. Cette personne qualifiée a vérifié les données divulguées et les données soutenant l'information ou les opinions exprimées dans le présent communiqué.

TSX: **IMG** NYSE: **IAG**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Au sujet d'EURO :

EURO (www.goldroyalties.com/) est une société française dont l'actif principal est la redevance portant sur la production aurifère de la mine d'or Rosebel au Suriname. La mine d'or Rosebel est détenue à 95% par IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD »), et est exploitée par IAMGOLD. EURO reçoit les produits des redevances liées à Rosebel chaque trimestre. La redevance Rosebel due par IAMGOLD s'applique aux 7 premiers millions d'onces d'or de la production de la mine, et les paiements qui s'y rapportent sont calculés sur la base de la production d'or de la mine Rosebel et le cours de l'or de l'après-midi à Londres. Au 30 juin 2015, la mine Rosebel avait produit 3,9 millions d'onces d'or, et il reste environ 3,1 millions d'onces d'or couverts par le contrat de redevance. La redevance Rosebel est calculée en prenant 10 % de l'excédent du prix de l'or au-dessus de 300 dollars américains par once pour les minerais tendres et transitionnels, et au-dessus de 350 dollars américains par once pour le minerai de roches dures et, dans chaque cas, déduction faite d'une redevance fixe de 2 % de la production versée en nature au gouvernement du Suriname.

Au sujet d'IAMGOLD :

IAMGOLD (www.iamgold.com) est une société minière de rang intermédiaire possédant quatre mines d'or situées sur trois continents. À sa solide base d'actifs stratégiques en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et en Afrique de l'Ouest s'ajoutent des projets de développement et d'exploration. IAMGOLD est en bonne position pour assurer sa croissance grâce à une saine santé financière, combinée à une expertise de gestion et d'exploitation. Parmi ses mines en exploitation, elle compte la mine d'or Rosebel située à Suriname.

Les actions d'IAMGOLD sont cotées sur le Toronto Stock Exchange (symbole « IMG ») et le New York Stock Exchange (symbole « IAG »).

Pour plus d'information, veuillez contacter :

Bob Tait, VP Relations investisseurs, IAMGOLD Corporation
Tél. : +1 416 360-4743 Mobile : +1 647 403-5520

Pour toute requête en français, veuillez contacter :
Marie Diop, Responsable des Affaires Générales, IAMGOLD Corporation
Tél. : +221 77 729 27 23 Mobile : +221 33 859 55 11

Sans frais : 1-888-464-9999 info@iamgold.com

Veuillez noter que :

Vous pouvez obtenir une copie de ce communiqué de presse par télécopieur, par courriel, sur le site Web d'IAMGOLD à www.iamgold.com et sur le site Web du groupe CNW à www.newswire.ca. Vous pouvez obtenir tous les documents d'IAMGOLD sur le site www.sedar.com ou www.sec.gov.

The English version of this press release is available at
http://www.iamgold.com/